

# Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (Crèche, Micro-crèche) PROCÉDURE D'ADMISSION

## 1 S'INFORMER et RETIRER SON DOSSIER

- Au près des responsables d'établissement
- Au près des responsables Relais Petite Enfance
- Au près de France de services
- Au près du service petite enfance de la Communauté de communes de la Dombes
- Sur les sites internet des mairies
- Sur le site internet de la Communauté de communes de la Dombes



## 2 RETOURNER SON DOSSIER

Dossier complet (avec pièces justificatives) à renvoyer par mail ou courrier au service petite enfance de la CCD avant la date indiquée.



## 3 TRAITEMENT DU DOSSIER

- Accusé de réception envoyé pour chaque demande
- Préparation des dossiers (vérification, pondération et anonymat) pour les commissions d'attribution des places (un rendez-vous pourra éventuellement vous être proposé avec les directrices)



## 4 PASSAGE EN COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES

- Au printemps pour les rentrées d'août à décembre
- A l'automne pour les rentrées de janvier à juillet



## 5 ✓ DOSSIERS ACCEPTES

- Contact par la directrice de la structure
- Constitution du dossier définitif
- Signature du contrat
- Adaptation

## 5 ✗ DOSSIERS REFUSES

6 Inscription automatique sur liste d'attente jusqu'à la commission suivante

7 Renouvellement du dossier de préinscription par la famille pour passage en commission suivante